



## La lettre de la délégation CGT au CNFPT

Numéro 39-Mai 2024

Cette lettre revient sur nos interventions lors de la séance du Conseil national d'orientation (CNO) du 20 mars et du conseil d'administration du 17 avril.

### RETOUR SUR LE CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION DU 20 MARS 2024

#### ***Synthèse sur les stratégies régionales de l'offre de service 2024 (SROS) :***

La stratégie mise en place à travers les SROS doit permettre aux délégations régionales tout en continuant à décliner les orientations nationales de l'offre à mieux prendre en compte les besoins des agents et des collectivités relevant du périmètre de la délégation. L'objectif recherché est d'avoir une meilleure adéquation de l'offre aux besoins avec la prise en compte des plans de formation, le doublement des sessions, la volonté d'améliorer la couverture territoriale.

Pour élaborer leur stratégie en matière de formation, chaque délégation s'appuie sur des données propres à leur territoire (âge des agents, projets structurants et initiatives particulières des collectivités...

Lors de cette séance, les services ont présenté une première synthèse sur cette première année de mise en activité de cette généralisation des SROS.

*Pour accéder au lien munissez vous de votre mot de passe militant*

Synthèse des stratégies régionales de l'offre de service 2024 :

[www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cnfpt-cno-du-20-mars-2024-synthese-des-sros](http://www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cnfpt-cno-du-20-mars-2024-synthese-des-sros)

## **Conventions et partenariats :**

Plusieurs conventions et partenariats ont été approuvés par le CNO. Retrouvez la synthèse ci-dessous.

*Pour accéder au lien munissez vous de votre mot de passe militant*

Synthèse des conventions et partenariats :

[www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cnfpt-cno-du-20-mars-2024-synthese-des-conventions-et-partenariats](http://www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cnfpt-cno-du-20-mars-2024-synthese-des-conventions-et-partenariats)

## **Retrouvez le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024**

*Pour accéder au lien munissez vous de votre mot de passe militant*

Procès-verbal de la séance du Conseil national d'orientation du 17 janvier 2024 :

[www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cnfpt-proces-verbal-du-cno-seance-du-17-janvier-2024](http://www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/cnfpt-proces-verbal-du-cno-seance-du-17-janvier-2024)

## **RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2024**

### **Déclaration CGT lors de l'élection de Yohann Nedelec à la présidence du Cnfpt :**

Monsieur le Président, puisqu'il faudra désormais vous appeler ainsi, Monsieur Le Président Nedelec, il est de coutume de féliciter un candidat lorsqu'il remporte des élections et c'est donc au nom de la délégation CGT que je vous adresse nos félicitations pour cette élection.

Ceci étant dit, d'aucuns diront, **et vous le premier**, que ce vote vous oblige, d'autre vous diront que le vote de la CGT n'est pas un blanc-seing, pour la délégation CGT et la Fédération CGT des Services Publics, le maître mot de notre vote sera et restera, pendant toute la durée de ce mandat et de l'application du projet auquel nous avons contribué, notre mot d'ordre sera donc : **la Vigilance !**

Vigilance sur tous les sujets qui nous tiennent à cœur et pour lesquels la CGT restera à l'offensive au CNFPT, dans nos collectivités et face au gouvernement.

Dans le contexte actuel, où la réforme de la fonction publique est un sujet majeur, où les attaques contre notre statut et le fonctionnaire Bashing bat son plein, la CGT sera donc particulièrement **vigilante** quant à l'individualisation, la rémunération au mérite et toutes les mesures à venir qui porteront atteinte au statut des fonctionnaires.

**Vigilance** également sur toutes les thématiques relatives à la certification, la qualification, la formation par blocs de compétences qui restent également des sujets de préoccupation pour notre organisation.

Nous réaffirmons, aujourd'hui, notre attachement aux formations de qualité, dispensées sur le temps de travail, en présentiel, ouvertes à tous les agents et plus particulièrement à celles et ceux qui en sont le plus éloignés, nous pensons bien évidemment aux agents de catégorie C ; des formations émancipatrices, favorisant l'ascenseur social et l'élévation du niveau de qualification des agents. Qualifications qui, au passage, devraient être mieux reconnues sur la fiche de paye.

Si nous restons favorables à des parcours ou cycles de formation longs permettant les transitions et mobilités choisies ou subies, cela ne doit certainement pas conduire à déroger aux principes de la carrière, avec la séparation du grade et de l'emploi.

Afin d'éviter de s'inscrire dans le projet gouvernemental de remise en cause de notre fonction publique de carrière au profit d'une fonction publique de métier, **comme vous venez de le rappeler Monsieur le Président**, la mise en place de parcours de formation par blocs de compétences ne peut s'entendre uniquement qu'à des fins de certification et notamment pour répondre aux obligations réglementaires sans les étendre à d'autres formations et ce sera donc notre **3ème point de vigilance, auquel s'ajoute évidemment notre attachement aux concours.**

**Le quatrième point de vigilance pour notre organisation syndicale** portera sur le nécessaire retour au 1% de cotisation qui reste à obtenir avec votre soutien, Monsieur le Président ainsi que celui des élus locaux. Cette question des financements est primordiale pour répondre à l'ambition de formation du CNFPT et pour répondre aux besoins des agents et des collectivités. Bien évidemment pour la CGT, le 0,9% largement insuffisant doit être consacré exclusivement à la formation des personnels territoriaux. Ce qui nous amène à renouveler notre demande de revoir le mécanisme financier de compensation au titre de l'organisation des concours aux centres de gestions

Notre cinquième point de vigilance sera autour, du financement de l'apprentissage, au regard du désengagement de plus en plus marqué de l'Etat et de France compétences. En effet, outre la sanctuarisation des crédits pour l'apprentissage qui n'est toujours pas gagnée, nous assistons, au fil des réformes successives, à un dévoiement du dispositif de l'apprentissage, nous y reviendrons tout à l'heure au moment de l'examen du point sur les critères 2024.

Evidemment, nous rappelons notre attachement à la composition paritaire de notre établissement et en profitons pour renouveler notre revendication d'un retour à un paritarisme de plein exercice au sein de notre assemblée. Le respect du paritarisme et de la démocratie sociale sont pour nous indispensables et nous y veillerons.

Enfin, l'ensemble de ces questions ne peut se traiter et trouver des solutions que dans un dialogue social soutenu à tous niveaux tant au niveau interne que dans les instances locales et nationales.

Vous savez notre attachement au respect des libertés syndicales, au progrès social et dans ce cadre-là le CNFPT se doit être exemplaire, ce à quoi nous **veillerons** également.

Voici Monsieur Le Président, les félicitations vigilantes de la Fédération CGT des services Publics et des membres de la Délégation CGT au CNFPT, bon mandat et surtout bon courage dans vos nouvelles fonctions, à la tête du CNFPT, Maison des Territoriaux comme aimait à l'appeler l'ex-Président Deluga et que vous venez de reprendre dans votre discours introductif.....Bon courage, Monsieur le Président !.

## **Déclaration liminaire sur le projet de loi fonction publique**

A l'occasion de ce conseil d'administration, la CGT a réaffirmé son opposition au projet de loi Fonction publique et a dénoncé le peu de considération du ministre quant au dialogue avec les syndicats. En effet l'idée d'une co-construction de l'agenda social a été rapidement abandonné pour imposer des sujets de négociations ou de concertations qui ne répondent en rien aux besoins des agents-es, le ministre ayant fait le choix de mettre organisations syndicales et employeurs publics locaux devant le fait accompli.

En ressortant des abîmes nauséabonds des cabinets ministériels le fameux « fonctionnaire Basching » que nous pensions définitivement enterré après la crise du covid où les fonctionnaires avaient été mis à l'honneur.

D'autre part le ministre confirme sa volonté d'accentuer la reconnaissance au mérite à travers l'individualisation des rémunérations et le développement de leur part aléatoire et discrétionnaire un des axes majeurs du projet de la loi.

S'ajoute également la remise en cause des catégories hiérarchiques C, B, A, après le démantèlement des CAP, des CHSCT et le recours toujours accru aux contractuels introduit par la loi Dussopt de 2019. Pire les propos du ministre sur le licenciement, passant sous silence les sanctions disciplinaires déjà existantes pouvant y conduire ; sans oublier les licenciements pour inaptitude.

Ses propos sont méprisants, démagogiques et populistes.

Cette assertion n'a pour but que de discréditer les fonctionnaires pour les mettre en marge de la société.

Face à ces déclarations, personne n'est dupe et ce qui se cache derrière ce projet, n'est ni plus ni moins que la fin de la fonction publique de carrière et de son principe fondateur de la séparation du grade et de l'emploi. C'est la poursuite du démantèlement du statut de la fonction publique et la remise en cause du principe fondateur du fonctionnaire citoyen indépendant du politique.

Pour rappel ni les organisations syndicales, ni les employeurs ne sont demandeurs d'un tel texte.

L'urgence est ailleurs alors que le Ministre s'entête à ne pas prendre en compte les urgences salariales, la nécessité de revaloriser la valeur du point d'indice et de l'indexer au coût de la vie, de rendre effective l'égalité femmes-hommes et de reconstruire les grilles indiciaires.

De la même manière, les annonces de coupes budgétaires dynamitent toute possibilité de vraies négociations, quel qu'en soit le sujet, puisqu'aucun engagement budgétaire pour des avancées concrètes ne serait donc de fait possible.

Les coupes budgétaires de plusieurs milliards annoncées pour 2024 et 2025 sont irrecevables tant elles vont avoir des conséquences désastreuses sur nos conditions de travail et sur la qualité du service public rendu à la population. Nous aurions, au contraire, besoin de dizaines de milliards d'euros supplémentaires pour doter les services publics et la Fonction publique des moyens nécessaires et la rendre à nouveau attractive.

La CGT s'oppose avec force et détermination au projet de loi Attal-Guérini, Il nous semble important de signifier notre détermination à nous opposer à toutes mesures qui aggraveraient la situation déjà si dégradée.

Mesdames, Messieurs, membres du CA du CNFPT, Monsieur le Président, la situation est grave, tant sur la forme que sur le fond et comment pourrions-nous imaginer que dans ce contexte de non-respect des

organisations syndicales et dans un contexte de restrictions des dépenses publiques le CNFPT ne soit pas impacté.

Outre ses agents qui auront à subir cette réforme, à ne pas douter les finances du CNFPT seront très certainement à nouveau attaquées et il nous faudra comme par le passé faire front commun OS, collectivités, employeurs, Elus, agents afin de sauvegarder les fonctionnaires, notre fonction publique et notre bel outil qu'est le CNFPT.

### **Les critères de régulation des contrats de formation d'apprentis au titre de 2024 :**

Le CNFPT ne pourrait assumer que moins de la moitié des contrats d'apprentissage demandés par les collectivités : alors que celles-ci prévoient d'embaucher quelque 21 000 apprentis en 2024, le Centre ne pourra en financer que 9 000.

Le CNFPT a donc fixé – en accord avec les employeurs territoriaux – des conditions « afin de contenir les contrats pris en charge par le CNFPT dans la limite du budget le permettant ». Le Centre ne financera que les contrats des collectivités ayant participé au recensement, seulement si l'apprenti exerce un métier en tension, et en pondérant le nombre de contrats à l'effectif de la collectivité.

Nous sommes intervenus en rappelant que le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 a été consacré au recensement des demandes des collectivités, une obligation mise en place pour essayer de réguler les postulants.

En 2023 près de 4900 collectivités ont annoncé leur volonté de contrats et l'on dénombre 20 000 demandes de contrats. Les mêmes collectivités ont, quasi totalement, respecté la cible demandée...des contrats dans les métiers que nous avons ciblés comme sous tension. 18 800 postes recensés.

Sans véritable surprise les métiers de l'enfance, de la petite enfance, de la jeunesse se taillent la part belle avec, moins évident en telle proportion, les métiers de la communication. Significatif aussi le fait que les niveaux infra-bac concernés représentent seulement 33% des demandes. Nous avons attiré une nouvelle fois l'attention des membres du CA sur ce manque d'implication à valoriser les niveaux dits bas.

Au final, malgré les critères définis pour prioriser les contrats, s'il fallait en l'état considérer qu'ils soient tous acceptés, l'établissement devrait consacrer 87 millions d'euros à la participation apprentissage. Ce n'est pas possible, au-delà même du principe de faire financer par la cotisation les dépenses de l'apprentissage, de dédier une telle somme de notre budget. Ce serait mettre en péril le nombre et la qualité des formations dispensées et nécessaires.

87 millions issus des recettes de la cotisation dans sa plus grande part

87 millions qui ne seraient pas consacrés à la formation des agents territoriaux

87 millions qui représenteraient plus 20% de la recette prévisionnelle de cotisation du CNFPT qui, faut-il le rappeler, a été réduite à 0.9% de la masse salariale.

Les crédits affectés dans notre BP ne peuvent, en effet, supporter que la prise en charge de 11 000 contrats. Pour rappel ils ont été 8 200 effectifs l'an dernier pour 12 000 demandés et 10 000 acceptés.

La seule solution viable sans mettre en péril nos équilibres budgétaires passe aussi par le maintien par l'Etat de ses engagements initiaux, de ceux de France Compétences en complément de la participation des collectivités et du CNFPT.

Les annonces de nouvelles mesures de réduction de la dépense publique pèseraient par milliards sur les collectivités et donc menaceraient à très court terme ce dispositif. La suppression annoncée des participations aux contrats de professionnalisation est à considérer comme première étape du processus d'économies mis en place.

La baisse du taux de cotisation des collectivités comme la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités sont des impasses mortifères pour les services publics, pour le service public dans la territoriale pour ce qui nous occupe.

La CGT continue de demander 3% de cotisation dès maintenant pour la cotisation

La CGT demande à l'Etat de respecter ses engagements initiaux de contribution à l'apprentissage

La CGT n'accepte pas que les économies demandées soient supportées par les collectivités territoriales déjà aux prises à des difficultés croissantes de financement. Est-il utile de rappeler ici que 70% de l'investissement public est assuré par les collectivités territoriales ?

La CGT n'accepte pas, refuse, que les fonctionnaires pâtissent une nouvelle fois de ces mesures austéritaires tel le blocage du point d'indice, les non recrutements nécessaires au fonctionnement des services, le développement des primes au mérite et de la contractualisation des recrutements.

*Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant*

Document sur les critères de régulation des contrats d'apprentissage :

[www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/ca-du-17-avril-2024-criteres-de-regulation-des-contrats-d-apprentissage](http://www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/ca-du-17-avril-2024-criteres-de-regulation-des-contrats-d-apprentissage)

**Retrouvez le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 :**

*Pour accéder au lien munissez-vous de votre mot de passe militant*

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 31 janvier 2024 :

[www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/proces-verbal-du-ca-seance-du-31-janvier-2024](http://www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/formation-professionnelle/article/proces-verbal-du-ca-seance-du-31-janvier-2024)